



Boischatel
De nature exceptionnelle

AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER
ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATTEL**

Le Conseil municipal de Boischatel, lors d'une séance régulière tenue en vidéoconférence le 3^e jour du mois de mai 2021, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-1114

Règlement modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATTEL, CE 4^e JOUR DU MOIS DE MAI 2021.

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre treize (13 h) heures et seize (16 h) heures, le 4^e jour du mois de mai 2021.

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint
